**MINISTERE DES MALIENS DE L’EXTERIEUR REPUBLIQUE DU MALI**

**ET DE L’INTEGRATION AFRICAINE**  *Un Peuple - Un But - Une Foi*

 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**SECRETARIAT GENERAL**

****

**Contribution du Ministère des Maliens de l’Extérieur et de l’Intégration Africaine à la préparation du rapport sur le recueil**

1. **Lutte contre les facteurs des migrations**

Depuis quelques années, le Gouvernement de la République du Mali finance des projets d’insertion et de réinsertion en vue de fixer les migrants de retour et les jeunes candidats potentiels à la migration irrégulière. En 2016, le Ministère des Maliens de l’Extérieur a à travers ces projets créé près de 400 emplois dans les zones de départ. En plus de ces projets d’insertion et de réinsertion, le département des Maliens de l’Extérieur et de l’Intégration Africaine (MMEIA) accompagne des projets importants dans le domaine de la Sensibilisation, la Réinsertion et l’Appui aux initiatives de la diaspora dans le cadre du Fonds fudiciaire.

Face aux nombreux drames de la migration irrégulière, le Gouvernement a multiplié les initiatives pour limiter les impacts négatifs du phénomène.

Au regard de la situation ci-dessus évoquée, le Gouvernement a adopté la Politique Nationale de Migration (PONAM) en Conseil des ministres le 03 septembre 2014.

La vocation essentielle de la PONAM est la gestion des migrations dans le cadre des normes internationales et la volonté de mettre en lien la migration et le développement. Il s’agit alors de mettre en œuvre un ensemble de mécanismes pour favoriser l’investissement de la diaspora et organiser la migration légale.

Cette volonté politique s’est traduite par de véritables réformes institutionnelles dans le champ de la migration.

1. **Coopération Internationale et Gouvernance des migrations.**

Dans la stratégie de gestion des migrations, le Mali a donné plus de chance à la coopération - bilatérale, régionale et mondiale qui permettra de mettre en place, entre les pays d’émigration, de transit et les pays d’accueil, des partenariats qui seront bénéfiques pour chaque partie, mais aussi d’envisager des voies nouvelles pour faire de la migration un moteur du développement, de lutte contre les trafiquants et définir des normes communes pour l’accueil des migrants et la gestion globale et durable de la question. Depuis de nombreuses années, le Mali est partie prenante de tous les dialogues de haut niveau sur la question (Processus de Rabat, Khartoum, Sommet de la Valette…).

1. **Développement durable et la migration**

Pour contre la pauvreté et favorisé l’investissement de la diaspora, la république du Mali a pris des mesures d’accompagnement :

* guichet unique (il faut 72 heures pour créer une entreprise) ;
* exonération douanière sur le matériel d’investissement des Maliens de la diaspora ;
* signature d’une convention avec deux banques (**ATTIJIARI WAFA BANK, BIM et la Banque de Développement du Mali, BDM) ;**
* signature de conventions avec certains pays d’accueil pour mieux protéger les maliens de l’extérieur et leurs biens….
1. **Lutte contre la traite des êtres humains**

Pour lutter contre la migration irrégulière, le Gouvernement de la République du Mali a adopté la Loi N°2012-023 du 12 juillet 2012, relative à la lutte contre la traite des personnes, le trafic des migrants et les pratiques assimilées. Il est engagé à mener une lutte sans merci contre les réseaux de passeurs. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette loi des dizaines des passeurs ont été arrêtés.